

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le mardi **3<sup>e</sup> jour de juillet deux mille douze**, à 19 h, *le lundi étant jour férié*, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre Beaulieu, maire

Madame Lise Desrosiers, conseillère.

Monsieur Pierre La Salle,  
Monsieur François Leblanc,  
Monsieur Claude Mercier, conseillers

Formant quorum sous la présidence du maire.

Messieurs Jean-Guy Cadieux et Jean-Luc Leblanc, étant absents.

Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

---

Résolution n° 224-2012

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que l'ordre du jour soit adopté.

Résolution n° 225-2012

**Adoption des procès-verbaux**

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les procès-verbaux du 4 et 18 juin 2012 soient adoptés tels que rédigés.

Résolution n° 226-2012

**Approbation des comptes**

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que les listes des comptes soient acceptées :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE les déboursés effectués par la municipalité pour le mois de juin 2012, sont définis comme suit :

Liste des comptes payés du mois de juin 2012	482 173.55	\$
Liste des comptes payés par Accès D Desjardins	29 904.06	
Liste des comptes à payer du mois de juin 2012	40 596.44	
<b>Total des déboursés du mois de juin 2012</b>	<b>552 674.05</b>	<b>\$</b>

QUE les déboursés pour le mois de juin 2012 au montant de 552 674,05 \$ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

## **Finances au 3 juillet 2012**

Fonds d'administration :

- Au folio 5959 à la Caisse populaire Desjardins de la Nouvelle Acadie	
En placement :	300 000,00 \$
- Au compte courant :	704 355,36 \$

## **ADMINISTRATION**

### **CORRESPONDANCE**

#### **Dépôt de la liste des correspondances**

La directrice générale a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois de juin 2012.

Résolution n° 227-2012

#### **Achat d'un logiciel de télétransmission**

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de la firme PG Solutions pour l'ajout d'un module de télétransmission d'un montant de 1 966,07 \$ taxes incluses, ainsi qu'un montant de 440 \$ plus taxes pour le volet entretien et soutien annuel.

*(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)*

Résolution n° 228-2012

Demande de prix pour location annuelle

#### **Salle Petits Pas jacadiens**

ATTENDU QU'une correspondance est adressée à la Municipalité par l'École de danse Mélanie Poirier pour une demande de prix concernant la salle des Petits Pas jacadiens;

ATTENDU QUE le dossier demeure à l'étude et qu'une décision sera rendue à la séance du mois de septembre 2012.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents de reporter le dossier à une séance ultérieure, tel que convenu par le conseil.

Résolution n° 229-2012

Remboursement subvention

#### **Gaz Métro**

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents qu'un montant de 10 650 \$, le tout sans taxe, soit remboursé à la compagnie Teko, puisque cette subvention a été reçue par erreur deux fois par la Municipalité.

Résolution n° 230-2012

#### **Indicateurs de gestion**

#### **Municipalité de Saint-Jacques**

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le rapport déposé et préparé par madame Josée Favreau, directrice générale, soit accepté et acheminé au *ministère des Affaires municipales du Sport et du Loisir*.

QUE Madame Favreau soit autorisée à signer le rapport.

Résolution n° 231-2012  
Subvention Frolic acadien  
Patrimoine Nouvelle-Acadie  
**Contribution municipale**

ATTENDU QU'une demande de contribution est adressée à la Municipalité de Saint-Jacques concernant l'événement du Frolic acadien qui a été tenu le 26 mai dernier, et organisé par le comité Patrimoine Nouvelle-Acadie;

ATTENDU QU'un rapport des dépenses et des revenus concernant l'événement est déposé à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter la demande de subvention au montant 2 300 \$ et que le versement de la subvention sera effectué au nom du comité Patrimoine Nouvelle-Acadie;

QUE cette somme est prévue à l'intérieur du budget courant de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 232-2012  
Subvention plantation d'arbres  
**Contribution municipale**

ATTENDU QU'une demande de contribution est adressée à la Municipalité de Saint-Jacques concernant le volet de la plantation d'arbres, le tout organisé par le comité Patrimoine Nouvelle-Acadie;

ATTENDU QU'un rapport des dépenses et des revenus concernant l'événement est déposé à la municipalité, ainsi qu'une liste des différents endroits où les arbres seront plantés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter la demande de subvention au montant 1 000 \$, le versement de la subvention sera effectué au nom du comité Patrimoine Nouvelle-Acadie.

QUE cette somme est prévue à l'intérieur du budget courant de la Municipalité de Saint-Jacques et que le versement soit effectué après la réception des pièces justificatives.

Résolution n° 233-2012  
Projet de signalisation routière  
**Infrastructures municipales**

ATTENDU QUE le comité des Fleurons a développé un projet d'affichage pour la signalisation routière des diverses infrastructures municipales;

ATTENDU QUE des sommes sont prévues au budget 2012 afin de procéder à la signalisation des parcs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter la proposition du comité des Fleurons pour la conception et l'image des modèles de panneaux proposés et de procéder à la fabrication de la signalisation pour l'identification des parcs.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS (PREMIÈRE PARTIE).**

*Monsieur le Maire Beaulieu répond aux questions des contribuables présents.*

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Résolution n° 234-2012

### **Achat habits de combat**

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la soumission de Boivin et Gauvin inc. soit acceptée et que monsieur Christian Marchand soit autorisé à procéder à l'achat de cinq (5) habits de combat, pour le Service des incendies de la Municipalité de Saint-Jacques, au prix de 1 230 \$/par habit, pour une somme de 6 150 \$ plus taxes.

*(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)*

## **TRAVAUX PUBLICS ET TRAVAUX ROUTIERS**

Demande d'honoraire professionnel supplémentaire

Réf. résolution #285-2011

### **Dessau**

Une demande de frais de surveillance supplémentaire est adressée à la municipalité par la firme Dessau.

*Une rencontre est à prévoir afin d'obtenir de plus amples informations, ainsi que les coûts estimés.*

Résolution n° 235-2012

Assistance technique pour conditions de sol

### **Dessau**

ATTENDU QU'une facture numéro F015-104464 est reçue à la municipalité pour le projet de la rue Saint-Jacques;

ATTENDU QUE cette facture fait partie du règlement #203-2010, et que les frais y seront comptabilisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la facture #F015-104464 à être versé à Dessau soit acceptée, d'un montant de 3 600 \$ (plus taxes), et ce, en lien avec les travaux de réfection des infrastructures des rues Saint-Jacques et du Collège, Saint-Jacques. *(Réf. au règlement #203-2010 – Réfection des infrastructures des rues St-Jacques et du Collège)*

Résolution n° 236-2012

Travaux de réhabilitation environnementale

### **Dessau**

ATTENDU QU'une facture numéro F015-103197 ainsi qu'une note de crédit numéro NC015-10852 sont reçues à la municipalité pour le projet de la rue Saint-Jacques;

ATTENDU QUE cette facture fait partie du règlement #203-2010, et que les frais y seront comptabilisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la facture # F015-103197 à être versé à Dessau soit acceptée, d'un montant de 30 370,50 \$ (plus taxes), et ce, en lien avec les travaux de réfection des infrastructures des rues Saint-Jacques et du Collège, Saint-Jacques. *(Réf. au règlement #203-2010 – Réfection des infrastructures des rues St-Jacques et du Collège)*

Travaux de réhabilitation environnementale  
#900017085

**Dessau**

---

*Dossier reporté à une séance ultérieure.*

Résolution n° 237-2012

**Décompte progressif no 08**

Dossier # : 151-P031025-0500

Réfection des infrastructures des rues Saint-Jacques et  
du Collège

**Municipalité de Saint-Jacques**

---

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la recommandation de Dessau concernant le paiement du décompte progressif #08 à être versé à l'entrepreneur Sintra inc., soit acceptée. Montant à verser 572 672,46 \$ (incluant les taxes), et ce, en lien avec les travaux de réfection des infrastructures des rues Saint-Jacques et du Collège, Saint-Jacques.

*(Réf. au règlement #203-2010 – Réfection des infrastructures des rues St-Jacques et du Collège)*

**HYGIÈNE DU MILIEU**

Résolution n° 238-2012

**Certificat de paiement no 02**

Réfection de la centrale d'eau potable

**Municipalité de Saint-Jacques**

---

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la recommandation de la firme LBHA concernant le paiement le certificat de paiement numéro 02 à être versé à l'entrepreneur René Gaudet et Fils inc., soit acceptée. Montant à verser 39 412,92 \$ (incluant les taxes et la retenue de 10%), et ce, en lien avec les travaux de réfection de la centrale d'eau potable. *(Réf. au règlement # 231-2011 - Rénovation de la centrale d'eau potable)*

Résolution n° 239-2012

LBHA

Réfection de la centrale d'eau potable

**Honoraires professionnels supplémentaires**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques procède présentement à la réfection de la centrale d'eau potable;

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires ont été nécessaires afin de corriger quelques problèmes survenus;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé d'installer une sonde de pression et que des travaux d'ingénierie supplémentaires ont été nécessaires;

ATTENDU QU'un problème de fuite d'eau majeur au bassin de la centrale a été rencontré et que la municipalité a dû intervenir d'urgence;

ATTENDU QU'à la demande de la Municipalité de Sainte-Julienne, la Municipalité de Saint-Jacques a reçu des plans concernant la fosse de rétention;

ATTENDU QUE l'aménagement extérieur a été repensé suite aux modifications de la fondation;

ATTENDU QUE des factures ont été présentées selon les coûts suivants :

- facture numéro DHS-1 au montant de 864,30 \$ plus taxes
- facture numéro DC-ME-01 au montant de 709,20 \$ plus taxes
- facture MC-MP-1 au montant de 952,15 \$ plus taxes
- facture numéro DC-ME-02 au montant de 321,00 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les factures présentées (4) par la firme LBHA, concernant les modifications apportées, soient payées à la firme Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc.

*(Réf. au règlement # 231-2011 - Rénovation de la centrale d'eau potable)*

Résolution n° 240-2012

Demande d'autorisation

Monsieur Mario Venne

**Demande de raccordement d'aqueduc, 1536 Domaine Grand-Champ**

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la demande de raccordement au réseau d'aqueduc de monsieur Mario Venne, résident au 1536 chemin Grand-Champ, à Sainte-Julienne, soit acceptée;

QUE les travaux soient effectués sous la surveillance d'un représentant de la Municipalité et en respectant les normes et exigences de la Municipalité de Saint-Jacques;

QUE l'ensemble des coûts reliés aux travaux soit à la charge du demandeur;

QU'advenant que des travaux d'excavation soient prévus sur la Montée Hamilton, que ceux-ci soient réalisés conformément aux normes et exigences de la Municipalité de Sainte-Julienne.

Résolution n° 241-2012

Demande d'autorisation

Madame Cécile Pimparé

**Demande de raccordement d'aqueduc, 1532 Domaine Grand-Champ**

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la demande de raccordement au réseau d'aqueduc de madame Cécile Pimparé, résident au 1532 chemin Grand-Champ, à Sainte-Julienne, soit acceptée;

QUE les travaux soient effectués sous la surveillance d'un représentant de la Municipalité et en respectant les normes et exigences de la Municipalité de Saint-Jacques;

QUE l'ensemble des coûts reliés aux travaux soit à la charge du demandeur;

QU'advenant que des travaux d'excavation soient prévus sur la Montée Hamilton que ceux-ci soient réalisés conformément aux normes et exigences de la Municipalité de Sainte-Julienne.

Offre de services

Raccordement temporaire Nordikeau inc.

**Secteur rue Laurin**

*Dossier à l'étude.*

Résolution n° 242-2012

**Demande de prix sur invitation – puits #5**

ATTENDU QUE la Municipalité désire obtenir des prix sur invitation pour le raccordement du nouveau puits (#5) d'alimentation en eau potable;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts est inférieure à 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la directrice générale procède à des demandes des prix sur invitation auprès des entrepreneurs qualifiés;

QUE les invitations soient acheminées et que les soumissions soient reçues au plus tard le 19 juillet 2012 à 11 h à la Mairie, et que l'ouverture soit prévue le même jour, au même endroit à 11 h 01;

Que les travaux soient réalisés au plus tard pour le 30 août 2012.

**URBANISME**

Résolution n° 243-2012

**Permis pour aménagement zone PIIA**

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter la recommandation du CCU du 12 juin dernier concernant l'aménagement paysager.

Résolution n° 244-2012

Règlement # 234-2012

**Adoption du second projet de règlement**

ATTENDUE QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 2 avril 2012;

ATTENDU QU'un premier projet est présenté dans le but de modifier le règlement de zonage numéro 55-2001, afin de corriger la grille des usages, des normes et des dimensions de terrain;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 27 juin 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter le second projet de règlement, et cela, sans changement.

Résolution n° 245-2012

Règlement # 236-2012

**Adoption du second projet de règlement**

ATTENDUE QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 2 avril 2012;

ATTENDU QU'un premier projet est présenté dans le but de modifier le règlement de zonage numéro 55-2001, afin de permettre la construction d'une habitation bifamiliale de structure isolée à l'intérieur de la zone résidentielle R1-49;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 27 juin 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter le second projet de règlement, et cela, sans changement.

Résolution n° 246-2012

Règlement # 237-2012

**Adoption du second projet de règlement**

ATTENDUE QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 7 mai 2012;

ATTENDU QU'un premier projet est présenté dans le but de modifier le règlement de zonage numéro 55-2001, afin de corriger la grille des usages, des normes et des dimensions de terrain;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 27 juin 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter le second projet de règlement, et cela, sans changement.

**LOISIRS ET CULTURE**

Résolution n° 247-2012

**Certificat de paiement no 01 et 02**

Restauration du CCVC

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la recommandation de la firme Affleck + dela Riva architectes concernant les paiements numéros 01 et 02 à être versés à l'entrepreneur René Gaudet et Fils inc., soit acceptée. Montant à verser 87 212,62 \$ (incluant les taxes et la retenue de 10%), pour le paiement numéro 01 et un montant à verser de 91 043.88\$ (incluant les taxes et la retenue de 10%) pour le paiement numéro 02 et ce, en lien avec les travaux de restauration du centre culturel du Vieux-Collège.

*(Réf. au règlement # 199-2010 – Restauration du Centre culturel du Vieux-Collège)*

**VARIA**

**PÉRIODE DE QUESTIONS (DEUXIÈME PARTIE)**

Résolution n° 248-2012

**Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la présente séance soit levée à 19 h 50.

Josée Favreau, g.m.a.  
Directrice générale

Pierre Beaulieu  
Maire